Aperçu des plans et rapports pauvreté

Rapport	Régularité de la production	Source	Rédaction/Coordination	Contenu	Sulvi politique
Interfédéral sur la base de l'accord de coopération' Service bisannuel		Accord de coopération 5 mai 1998	Service pauvreté : service public agissant en toute indépendance	Constats, évaluations, propositions	CIM intégration dans la société/Gouvernements/Parlements/instances consultatives. Débat par signataires de l'accord
Fédéral+Régions+Communautés / PNR et RSN	annuel	UE Stratégie 2020	PNR : Premier ministre; RSN : SPF Sécurité sociale	PNR: étape dans la réalisation des targets 2020, mise en oeuvre des recommendations par la Commission européenne; RSN: étape dans la réalisation des objectifs de la Méthode ouverte de coordination	PNR et RSN : gouvernements fédéral, communautaires et régionaux
Fédéral	1 plan par législature	Décision Gouvernement 4 juillet 2008	Secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la pauvreté	Objectifs stratégiques et opérationnels déclinés en actions concrètes	Approbation par la Conférence interministérielle intégration dans la société. Deux fois par an suivi via la Conférence interministérielle intégration dans la société. (2)
Flandre	1 plan par législature / rapport d'avancement annuel/ évaluation après 2 ans et adaptations le cas éhéant (1)	Décret 21 mars 2003 / 18 juillet 2008	Administration (département Welzijn, Volksgezondheid en gezin)	Plan d'action /droits fondamentaux	Approbation par Gouvernment. Transmission au Parlement
Bruxelles-Capitale	bisannuel /sauf baromètre: annuel	Ordonnance 20 juillet 2006 (1ère ordonnance: 11 juillet 1991)	Administration: observatoire santé et du social (service d'étude CCC)	5 parties : baromètre social, rapport thématique, contributions externes, plan d'action, synthèse table ronde	Approbation par Gouvernement du plan d'action Discussion au Parlement
Wallonie	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement 10 juin 1999 Décision du Gouvernement conjoint Wallonie- Fédération Wallonie-Bruxelles du 11 mars 2010	Administration : SPW-DiCS + MCF + IWEPS + RWLP	Point sur accès des Wallons aux droits fondamentaux Volet Inventaire des mesures (prochaîne parution commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012) Volet Statistique (prochaîne parution commune vir EFWB : 2013) Volet Analyse et recommandations (collaboration SPW-DICS-MCF(?)- IWEPS-RWLP: 2014 ?)	Présentation et discussion au groupe de travail intercabinets Cohésion sociale commun à la W et la FWB
Fédération Wallonie-Bruxelles	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement 25 fevrier 2005 Décision du Gouvernement conjoint Wallonie- Fédération Wallonie-Bruxelles du 11 mars 2010	Administration : SPW-DICS + MCF + IWEPS + RWLP	Point sur accès des Wallons aux droits fondamentaux Volet Inventaire des mesures (prochaîne parution commune à la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2012) Volet Statistique (prochaîne parution commune W et FWB : 2013) Volet Analyse et recommandations (collaboration SPW-DICS-MCF(?)-IWEPS-RWLP: 2014 ?)	Présentation et discussion au groupe de travail intercabinets Cohésion sociale commun à la W et la FWB
Communauté germanophone	pas (encore) de rythme régulier	Décision Gouvernement	ministère + Croix-Rouge	constats, analyses, propositions	Présentation au Parlement

(1) En complément au Plan d'action, le Gouvernement flamand a aussi approuvé le 25 mars 2011, un programme d'action relatif à la pauvreté des enfants, en particulier de (à 3 ans. Ce plan d'action est actualisé chaque année.

(2) En complément au Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, la Conférence interministérielle intégration dans la société a aussi approuvé un Plan national de lutte contre la pauvreté infantile.